

INCLUSION SCOLAIRE



PIAL, nombre d'heures d'AESH, démantèlement de l'enseignement spécialisé...

FORCE OUVRIERE DEFEND VOS DROITS !

Vos conditions de travail et l'enseignement spécialisé !



PIAL : outils de territorialisation, de dislocation de l'enseignement spécialisé et de mutualisation des moyens

La Loi Blanquer, dite « Ecole de la confiance », combattue par les personnels pendant des semaines en 2019 et toujours rejetée, instaure les **Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé** des AESH imposant l'augmentation de la mutualisation des suivis d'élèves par ces personnels, et donc **moins d'heures d'accompagnement par élève**, une dégradation des conditions de travail des AESH et des enseignants.

Les PIAL servent désormais de support à la restructuration des établissements médico-sociaux imposant encore davantage l'inclusion scolaire au détriment des besoins des élèves.

Seulement 5 heures d'AESH mutualisés : un scandale !

Dans notre département, le scandale est d'autant plus grand que les directeurs et directrices, collègues enseignants, parents d'élèves ont découvert à la rentrée que les heures d'AESH mutualisés étaient réduites à 5 heures par élèves notifiés (moins d'une journée par semaine). Décision de l'administration qui se justifie en prétextant que nous sommes un département surdoté en AESH !

Les conséquences :

- des enfants pourtant notifiés se retrouvent sans accompagnement ;
- les collègues enseignants et AESH doivent faire face à des situations ingérables ;
- les parents d'élèves sont en colère quand, après des mois de bataille pour obtenir une reconnaissance MDPH, l'aide donnée à leur enfant est réduite à peau de chagrin...

La dislocation de l'enseignement spécialisé

Depuis la loi Montchamp en 2005, les gouvernements successifs ont, malgré la résistance des professionnels sur le terrain, mis en place des réformes détruisant année après année l'enseignement spécialisé.

Prenons l'exemple des ULIS et des UPE2A : Ce ne sont plus des classes mais des dispositifs. L'enseignant spécialisé n'est plus un enseignant mais un « coordinateur », un personnel ressource...

Aujourd'hui le ministre met en place les PIAL renforcés auxquels doivent s'intégrer les nouveaux dispositifs émanant de la dislocation des établissements médico-sociaux : UMIS (Unités Mobiles pour l'Inclusion Scolaire), DICS (Dispositif Inclusion et Climat scolaire)...

Les ministres Blanquer et Cluzel, qui se félicitent de l'amorce de la baisse du nombre d'élèves en établissement médico-sociaux, oublient de préciser que des milliers d'élèves attendent depuis parfois plusieurs années une place dans ces établissements et se retrouvent contraints d'être scolarisés en milieu ordinaire sans les soins auxquels ils pourraient prétendre !



Le SNUDI FO rappelle ses revendications :

- Ouverture et réouverture de tous les postes, structures et établissements spécialisés à hauteur des besoins ;
- Respect des notifications MDPH : un enfant notifié IME doit être en IME et non par défaut en classe ordinaire ou en ULIS. Non à l'inclusion systématique !
- Orientation des élèves au cas par cas, décidée par des professionnels (médecins, éducateurs, enseignants spécialisés...) en fonction du degré du handicap et/ou de la difficulté scolaire
- Abandon de la loi Blanquer (PIAL), Peillon et Monchamp ;
- Recrutement d'AESH à hauteur des besoins des élèves et dans un corps de la Fonction publique ;
- Remplacement de tous les AESH absents par la création d'une brigade AESH bénéficiant d'ISSR
- Abandon du CAPPEI et retour à une véritable formation d'enseignants spécialisés



Les consignes du SNUDI FO 13

Le SNUDI FO 13 a demandé une audience spécifique pour les problèmes d'inclusion auprès du DASEN. Nous y défendrons nos positions mais aussi tous les dossiers que vous nous aurez confiés !

**Assez de culpabilisation ! Ne restez pas isolés !
Faites confiance au SNUDI FO 13 !**

1/ Prenez connaissance du dossier spécial «Inclusion scolaire» du SNUDI FO pour vous informer sur la situation de l'inclusion dans les écoles.

Dossier spécial

TELECHARGER

2/ Appliquer le « protocole d'urgence » inclusion scolaire du SNUDI FO 13 pour vous aider dans vos démarches en cas de situations difficiles à gérer.

Protocole

TELECHARGER

3/ Remplissez l'enquête en ligne pour signaler tout problème dans votre classe avec un enfant notifié MDPH ou non (incidents, problème de sécurité

Enquête

Cliquer ici

4/ Signalez tout dysfonctionnement à votre IEN en utilisant les outils à votre disposition.

TELECHARGER

Mettez le syndicat en copie : [Ne restez pas isolés !](#)

La [fiche d'alerte \(modèle\)](#)
La [fiche DGI](#) ou [RSST](#) !



**PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTEGER**

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Nouvelle carte 2021 disponible !

>>ICI<<

Quels avantages ?

- 1/ Vous êtes syndiqués de janvier à décembre 2021. le mois de décembre 2020 est offert !
- 2/ Vous pouvez fractionner votre paiement jusqu'à 10 mensualités. La 1ère s'effectuera fin janvier 2021
- 3/ Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2022 pour déduire 66% de la cotisation de vos impôts
- 4/ Vos dossiers de suivi sont traités prioritairement
- 5/ Vous bénéficierez d'informations spécifiques sur le déroulement de votre carrière.
- 6/ Vous serez invités à participer à notre AG annuelle pour décider de l'orientation générale du syndicat et intégrer l'instance dirigeante (conseil syndical) si vous le souhaitez...

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

